

## Délibération n°2018.00125

Médiathèque Georges Brassens - Convention relative  
au réseau intercommunal des bibliothèques de  
Roissy Pays de France - Autorisation de signature

Séance du 18 décembre 2018

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 23

absents représentés : 8

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

**ABSENTS NON REPRESENTÉS :**

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00125

### Médiathèque Georges Brassens - Convention relative au réseau intercommunal des bibliothèques de Roissy Pays de France - Autorisation de signature

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Jean-Pierre BONTOUX, Conseiller municipal, délégué à la culture,

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu les compétences facultatives de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France telles que prévues à l'article III-5° es statuts de la CARPF,

Vu le projet de convention relative au réseau intercommunal des bibliothèques de Roissy Pays de France,

Considérant que la signature de la convention ci-dessous offre à la médiathèque municipale Georges Brassens de nouvelles possibilités d'action grâce à la mutualisation des offres et des services du réseau intercommunal

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education, de la Culture, des Sports, des Loisirs et de la Vie associative du 4 décembre 2018,

#### **DELIBERE**

#### **A l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France relative au réseau intercommunal des bibliothèques de Roissy pays de France.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.